



BULLETIN D'INFORMATION

Printemps 2011

Décisions du conseil municipal

2 réunions du conseil municipal ont eu lieu.

Réunion de conseil du 8 mars 2011 :

Absents excusés : Mme POMPIER et Mlle DEGAS

Secrétaire de Séance : M. COSTE

Délibérations :

Approbation du Compte Administratif 2010 de la commune : [Adoptée à l'unanimité]

Approbation du compte de gestion 2010 de la commune : [Adoptée à l'unanimité]

Approbation du Compte Administratif 2010 du lotissement : [Adoptée à l'unanimité]

Approbation du compte de gestion 2010 du lotissement : [Adoptée à l'unanimité]

Affectation des résultats des comptes administratifs : [Adoptée à l'unanimité]

Les documents rattachés aux délibérations précédentes sont consultables en mairie, ci joint un résumé.

Renouvellement d'adhésion au CAUE : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle que la Commune travaille régulièrement avec le service départemental de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Corrèze.

Il propose en conséquence de s'acquitter de la cotisation 2011, soit 150 €.(identique aux années précédentes)

Redevance d'occupation du domaine public ERDF : [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil:

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit 183€
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué

Redevance d'occupation du domaine public France Telecom : [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal les dispositions de l'article R 20-52 stipulé dans le décret 97 683 du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévus par les articles L47 et L48 du code des Postes et Télécommunications définissant le barème applicable pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter dès à présent France Télécom pour le versement d'une redevance au titre de l'année 2010 pour un montant de 1 300,24€.

Taux de taxes 2011 : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire propose, compte tenu du contexte économique et afin de ne pas grever encore plus le pouvoir d'achat, de ne pas augmenter les taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de taxes, ils seront donc identiques à 2010 et, pour mémoire, défini comme ci-dessous :

Taxe d'habitation : 9.17 % - Foncier bâti : 23.89 % - Foncier non bâti : 81.00 %

Contrat d'Aide à l'Emploi Passerelle: [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur Le maire rappelle la délibération du 17 février 2010 concernant une délibération validant un poste en Contrat Unique d'Insertion dans le cadre d'un Contrat d'Aide à l'Emploi.

Il est précisé que ce poste n'a pas été pourvu et proposition faite de recruter M. Serge FADAT pour une durée de 6 mois à raison de 35 heures hebdomadaires, sachant que l'état finance 70% sur une base de 20h hebdomadaires et que les charges sont allégées sur 35 heures

Renouvellement d'adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes: [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle que la commune adhère depuis de nombreuses années à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de l'arrondissement de Brive.

Il ajoute que compte tenu du contexte de crise grave que nous connaissons aujourd'hui, il est plus que jamais indispensable de poursuivre et d'intensifier les actions facilitant l'accès à l'emploi des jeunes.

La base de la cotisation repose sur la population DGF et le montant pour l'année 2011 s'élève à 436,15€.

Après délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de renouveler pour 2011 son adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes.

Vote des subventions aux associations : [Adoptée à l'unanimité]

Monsieur Le Maire fait état au Conseil Municipal des demandes de subventions formulées par les associations communales et extra communales.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution de subventions au BP 2011 et réparties comme ci dessous :

Anciens Combattants	310,00 €	Boule Dampniacoise	450,00 €	Parents d'élèves	310,00 €
Amicale Laïque	700,00 €	Chasse	310,00 €	Restons Jeunes	550,00 €
Sub except. ALD	400,00 €	Comité des Fêtes	750,00 €	Ecole Dampniat	500,00 €
ASD	2 000,00 €	Sub exceptionnelle	292,47 €		

Demande de subvention au Conseil Général pour mise en accessibilité WC salle des fêtes/public aux Personnes à Mobilité Réduite : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle le décret 2009-500 du 30 avril 2009, concernant en particulier notre salle des fêtes, qui doit, au 1er janvier 2011, avoir fait l'objet, à l'initiative de l'administration intéressée ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité. Ce diagnostic analyse la situation de l'établissement ou de l'installation, décrit les travaux nécessaires pour la mise en conformité avant le 1^{er} janvier 2015 et établit une évaluation du coût de ces travaux.

Le maire indique que la salle des fêtes de Dampniat est un ERP de 4^{ème} catégorie et que nous entrons dans le champ d'application du décret précité, il rappelle les délibérations en date du 26 août 2010, validant le diagnostic concluant à la nécessité de construire de nouvelles toilettes pour la salle des fêtes et celle du 18 novembre 2010 concernant une demande de DGE.

Le maire précise que le diagnostic montre que nos toilettes ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et que les aménager est techniquement impossible, il convient donc d'en créer de nouvelles.

Il est proposé de solliciter les aides du Conseil Général pour le financement de cette opération. Le montant s'élève à 14 475, 75 € HT soit 17 313 € TTC. (une aide de l'état a déjà été demandée)

Après délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de demander l'attribution des aides du Conseil Général pour cette opération
- de donner pouvoir au maire pour élaborer et signer tous dossiers et documents afférents.

Demande de subvention au Conseil Général pour voirie la Garenne et Aurussac : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire rappelle le compte rendu de la commission voirie, en présence de M. Farges de la DDT, concernant l'élaboration du programme de voirie 2011, il précise que 2 voiries sont concernées, celle d'Aurussac et celle de La Garenne.

Le maire fait remarquer que nous avons pris une délibération en date du 6 octobre 2010, demandant le report des aides du plan quinquennal année 2010 sur 2011 (compte tenu du fait que nous ne les avons pas sollicitées en 2010).

La base financière présentée pour cette opération est le montant indiqué dans le devis établi par la DDT du 5 janvier 2011, à savoir 48 700€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier la maîtrise d'œuvre à La Direction Départementale des Territoires de la Corrèze.
- de solliciter l'aide du Conseil Général sur le plan quinquennal années 2010 et 2011.

Réunion de conseil du 30 mars 2011 :

Absents excusés : Mme POMPIER, Mlle DEGAS, MM COSTE, MEDINA ET GODIGNON

Secrétaire de Séance : Mme MERAUD

Délibérations :

Vote Budget Primitif commune 2011 : [1 abstention] (voir page intercalaire)

Vote Budget Primitif lotissement 2011 : [Adoptée à l'unanimité]

Réglementation pour marché de saint Jean : [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal décide d'autoriser un marché de Saint Jean à Dampniat Il aura lieu le samedi 18 juin 2011, sur la place de l'Eglise, de 16 heures à 22 heures. Le prix des emplacements sera gratuit. Les commerçants devront respecter les règles sanitaires et de sécurité en vigueur. L'organisation du marché sera prise en charge par l'association de Dampniat "Marché de St Jean".

Achat débroussailleuse : [Adoptée à l'unanimité]

Le maire précise que la débroussailleuse de la commune est en panne et, suite à un devis exposé, le coût de la réparation s'élèverait à 436€ TTC, alors que le prix d'une machine neuve serait de 579€ TTC. Il propose donc de renouveler ce matériel et donne lecture des différentes offres.

Le Conseil Municipal après délibéré, retient à l'unanimité la proposition de BERTOLI MOTOCULTURE, 69 avenue Pierre et Marie Curie, 19360 Malemort pour un montant de 549€ TTC.

Demande de subvention au CG 19 pour restauration four de Coignac :

Le maire rappelle la délibération en date du 25 janvier 2011 concernant la substitution de la commune à l'association du four de Coignac et la proposition de monter les dossiers de demandes d'aides aux différentes instances susceptibles de nous venir en aide, à savoir le Conseil Général, la Fondation du Patrimoine et de lancer un appel au mécénat populaire.

Le maire donne lecture du document concernant les conseils de restauration établi par le CAUE en date du 11 février 2011 et propose de réaliser, sur la période de mars à juin 2012, les travaux conformément à ces prescriptions et suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

- Montant total des travaux : 11431,50 € HT
- Aides du département 70% : 8002 €
- Dons : à déterminer
- Fondation du patrimoine : à déterminer
- Fonds commune : à déterminer

Après délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de M. le maire et décide :

- De réaliser les travaux de restauration du four de Coignac selon le planning prévisionnel et le plan de financement ci-dessus
- De solliciter l'aide du département
- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents, pièces et conventions afférents et engager les actions correspondantes.

Révision prix lotissement :

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 22 mai 2009 concernant une opération de promotion sur le lotissement, cette offre portait sur 2 lots avec une réduction de 14%, il précise qu'à ce jour un seul lot a été vendu (compromis de vente en date du 01/07/2009 et acte de vente en date du 18/06/2010) il précise que les candidats inscrits sur le registre n'ont pas donné suite. Les remboursements des prêts liés au lotissement pèsent fortement sur le budget de la commune et le contexte économique étant défavorable, il est suggéré de poursuivre cette opération promotionnelle pour un an, en proposant une réduction de 20 % du prix sur deux lots au choix sur l'ensemble du lotissement.

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre cette opération promotionnelle sur un an allant du 1^{er} avril 2011 au 1^{er} avril 2012, avec une réduction de 20 % du prix sur deux lots au choix sur l'ensemble du lotissement.

Monsieur le Maire précise quelques points de détails permettant d'éviter toutes confusions, à savoir :

- L'opération sera close dès la vente effective des deux lots
- Les candidats seront inscrits par ordre d'arrivée, dès le 1^{er} jour de l'opération.
- En cas de désistement, le choix du prochain sera fait par ordre de liste
- Les candidats inscrits durant la période promotionnelle garderont le bénéfice de l'affectation du terrain jusqu'à la vente effective des lots.

Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (P.D.I.P.R.) :

Le maire expose le projet de l'association "un chemin de Saint-Jacques" de création d'une bretelle "Saint-Jacques de Compostelle" reliant Bénévent l'Abbaye à Rocamadour et traversant la Corrèze du Nord au Sud.

Au titre de ce projet de développement de la randonnée, il est proposé et porté à la connaissance du Conseil Municipal les chemins ruraux de la commune concernés et donc susceptibles d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (P.D.I.P.R.).

Le chemin rural validé par le Conseil Municipal pour l'inscription au PDIPR est celui des Clèdes allant de la limite de la commune d'Aubazine à la limite de la commune d'Albignac. Il figure dans le dossier, joint en annexe de la présente délibération, qui reprend le circuit de randonnée sur fond géographique surligné en bleu.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❖ Demande l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées, le chemin rural précité, emprunté par l'itinéraire "Saint-Jacques de Compostelle".
- ❖ S'engage :
 - Conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins. A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée.
 - A inscrire les chemins au Plan Local d'Urbanisme ou à tous documents d'urbanisme inhérents à la commune.
 - A informer le Conseil Général de la Corrèze de toute modification envisagée.

INFOS - INFOS - INFOS

Repas des plus de 80 ans

La Commission Communale d'Action Sociale de notre commune a émis la volonté d'organiser un repas de Noël pour les plus de 80 ans, tout en sachant que pour celles ou ceux qui ne souhaitent pas y participer, l'apport du colis serait maintenu. Le repas serait également ouvert aux conjoint(e)s moyennant une participation financière. Afin connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées par ce repas, nous vous adresserons un courrier courant septembre.

Travaux sur RD 162

Les travaux de goudronnage de la route départementale 162 (Gare d'Aubazine à la route de Beynat) sont repoussés au printemps 2012, du fait du renouvellement des conduites d'eau qui doit être effectué cette année, les conduites datant de la création du réseau il paraît judicieux de les renouveler avant. Les travaux d'enrobé au niveau du bourg sont, par contre, prévus pour le mois de juillet.

Assainissement des hameaux du Bouyssou et des Places

Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement sont terminés.

Poste d'agent administratif à la mairie

Mme Fanny LAUREAU, adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, a pris ses fonctions à la mairie et à l'agence postale le 2 mai (en remplacement de Karima CHAUFFINGEAL), elle était en poste à la Communauté de Communes d'Aubusson-Felletin. Nous lui souhaitons la bienvenue à Dampniat.

Mise en place de la tarification incitative sur le territoire du SIRTOM

Le SIRTOM équipera chaque ménage d'un bac d'ordures ménagères résiduelles doté d'une puce électronique et d'un bac de tri sélectif. Les volumes des bacs seront de 80, 120, 240 ou 770 litres en fonction des besoins de chacun. La facturation de la part incitative concernera le seul bac d'ordures ménagères résiduelles, elle sera proportionnelle au volume du bac et au nombre de levées.

Les habitants auront ainsi intérêt à sortir leurs bacs que lorsqu'ils seront pleins et à trier au maximum. En 2012, les foyers pourront comparer le montant de la taxe actuelle et celle prenant en compte l'incitation donc vos efforts à plus trier. **Ce changement sera mis en œuvre progressivement**, de manière à ne pas bouleverser d'un coup les équilibres actuels.

Calendrier :

2010 : vote de la TEOM incitative par toutes les communes du SIRTOM

2011 : enquête de conteneurisation pour étudier les besoins par foyer, distribution des bacs à puces : un pour le tri sélectif et un pour les déchets résiduels, élaboration d'un fichier des redevables.

2012 : mise à niveau des camions et facturation à blanc

2013 : application réelle de la TEOM incitative

Les agents du SIRTOM de la Région de Brive, sont mandatés pour effectuer dans tous les foyers de la commune une enquête de conteneurisation afin de donner une information sur le nouveau service proposé par le SIRTOM et de déterminer le volume du conteneur d'ordures ménagères qui lui sera attribué. Attention aux faux enquêteurs, les agents devront présenter une lettre d'accréditation cosignée par le Président du Sirtom et le Maire.

Depuis le 1^{er} mai, un **numéro vert gratuit 0800 204 054** est à la disposition de tous les habitants pour tous renseignements utiles.

Agenda des activités

- 18 juin 18h00 au bourg, marché de St Jean dans le style marché de pays. (Associations de Dampniat)
- 24 juin à 18h00, fête de l'école. (Parents d'élèves)
- 24 juin à partir de 21h30 plate-forme pétanque au stade, traditionnel feu de St Jean. (Comité des Fêtes)
- 25 juin au 2 juillet, séjour à Carqueirane dans le Var (Club « Restons Jeunes »)
- 25 juin à 21h00, concert à la salle des fêtes de la Chapelle aux brocs. (ALD - Chorale De Si De La)
- 9 juillet à 21h00, 3^{ème} concert aux champs à Dampniat, lieu à déterminer (ASD)
- 10 juillet, repas d'été avec animations au St Etienne à Aubazine. (Club « Restons Jeunes »)
- 20 juillet à 18h30 à la stèle Roger Chabrierie en bordure de la RD 48, route d'Aubazine.
L'association des anciens combattants et la municipalité organisent une cérémonie commémorative à la mémoire du résistant Roger Chabrierie. A l'issue de cette cérémonie un vin d'honneur sera offert à la mairie.
- 30 juillet 18h00 au stade, marché de producteurs de pays. (ASD)
- 12, 13 et 14 août ; Fête votive au stade. (Comité des Fêtes)
 - 12 août 20h00, 17^{ème} foulées Dampniacoises, course pédestre, 10 km.
 - 12 août 22h00, cinéma plein air.
 - 13 août 09h00, vide grenier
 - 13 août 20h00, repas champêtre au stade.
 - 14 août 14h00, concours de pétanque.
- 20 août au stade de Dampniat, journée caritative pour aider à combattre les maladies lysosomales organisée par l'ASD et les Garennes du Gour.
 - 14h30 rugby - Les Chevaliers de la Table Ovale / A S DAMPNIAT (Flag)
 - 15h30 rugby - A S P O BRIVE / Sélection régionale (Féminines)
 - 17h00 rugby - A S St JUNIEN / C A BRIVE C L (Espoirs)
 - 20h00 Repas champêtre tête de veau servi par la Confrérie de la Tête de Veau